

23 février 2012

Le Syctom prend acte du soutien renouvelé de l'ADEME à son projet de méthanisation à Romainville

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, prend acte du soutien renouvelé par le Président de l'ADEME François Loos, à son projet de centre de méthanisation à Romainville. Le soutien de l'ADEME à ce projet est constant depuis son lancement, il valide ainsi la pertinence écologique du choix réalisé par le Syctom pour limiter le recours à l'incinération et à la mise en décharge, réduire le transport routier des déchets en Ile-de-France grâce au recours au fret fluvial, et améliorer au final le bilan environnemental du traitement des déchets ménagers des habitants de l'agglomération parisienne.

En 2010, l'ADEME avait décidé d'apporter un soutien global de 10 millions d'euros au projet de centre de traitement des déchets ménagers du Syctom à Romainville, en soulignant notamment que « *les choix technologiques et organisationnels réalisés par le Syctom étaient de nature à limiter au maximum les risques encourus, notamment pour ce qui concerne la valorisation matière du compost produit, les nuisances olfactives, le fonctionnement des digesteurs et les garanties de fourniture d'énergie* ». L'ADEME indiquait encore que « *l'unité permettra de détourner du stockage en classe 2 [mise en décharge] environ 30% des déchets ménagers encore éliminés par cette filière en Ile-de-France* ».

En réponse à une question du député de la Seine-Saint-Denis Claude Bartolone, le Président de l'ADEME rappelle que ce soutien « *souligne la minimisation des risques que présente le montage du projet* », grâce « *au montage particulièrement soigné* » du projet. L'ADEME s'engage également à être « *particulièrement vigilant dans la mise en œuvre et le fonctionnement de l'installation* ».

L'ADEME souligne également que grâce à sa politique générale de mutualisation de ses équipements, « *en 2023, à l'horizon de la réalisation de l'ensemble de ses projets, le Syctom aura mis en adéquation ses capacités de traitement en maîtrise d'ouvrage propre avec les quantités de déchets qui lui sont confiées, autorisant une réduction de 22% des quantités éliminées par incinération ou mis en décharge par rapport à 2009 (...) cela avec une amélioration de la production d'énergie* ».

Pour François Dagnaud, Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, « *L'ADEME a choisi de s'inscrire dans un partenariat stable, sur la durée, avec le Syctom, ce qui lui permet de réaliser ses projets dans les meilleures conditions de performance et de sécurité. C'est une position responsable en regard de l'enjeu majeur du projet : traiter, dans le plus grand respect de l'environnement et des riverains du site, les 300 000t de déchets produits par 900 000 habitants du nord-est de l'agglomération parisienne.* ».

Par ailleurs, François Dagnaud a formalisé, dans une lettre adressée à Bertrand Kern, Président de la communauté d'agglomération Est Ensemble, les engagements pris par le Syctom pour permettre le meilleur dialogue possible entre l'ensemble des acteurs concernés – riverains, élus et associations – par le projet du Syctom à Romainville. « *Les élus de Seine-Saint-Denis sont des partenaires exigeants et responsables, qui prennent parfaitement la mesure de leurs responsabilités dans le traitement des déchets ménagers de leurs habitants. Personne n'imagine que ce département innovant soit « le dernier des Mohicans », à privilégier l'incinération et la mise en décharge, en tournant le dos aux objectifs de valorisation des déchets organiques, en faisant fi du principe de proximité et en renonçant par avance à tous les objectifs du Plan régional d'élimination des déchets* », affirme François Dagnaud.

Contact : Véronique Menseau, directrice de la communication – Tél. 01 40 13 17 86 – menseau@syctom-paris.fr

